

## Cycle d'échanges autour des images de la Justice

**Valérie Hayaert, historienne**  
**École de Droit de l'Université de Warwick**

### PRÉSENTATION

Valérie HAYAERT étudie depuis de nombreuses années les rapports entre Art et Droit. Agrégée de lettres et docteur en histoire et civilisation (Institut Universitaire Européen de Florence), ses travaux portent principalement sur la pensée symbolique des juristes de la Renaissance. Les images de la justice d'ancien régime, ses rituels et ses dispositifs sont analysés dans une perspective d'anthropologie visuelle, à la croisée de l'histoire de l'art et de l'histoire culturelle du droit.

Collaboratrice de longue date de l'Institut des études sur la justice - elle a notamment co-écrit avec Antoine GARAPON, *Allégories de Justice, la Grand'chambre du Parlement de Flandre*, Paillart, Abbeville (2014) et a monté plusieurs séminaires sur la symbolique judiciaire - elle poursuit en 2023 sa collaboration avec l'IERDJ dans le cadre d'une résidence de chercheur. Elle propose une série d'ateliers thématiques pour explorer les représentations de la justice et les confronter aux yeux de praticiens, chercheurs, artistes.

Au cours des vingt dernières années, les études visuelles sont devenues l'un des domaines interdisciplinaires les plus dynamiques et les plus novateurs des sciences humaines. En droit (dans sa pratique ou dans son apprentissage), nous avons assisté à une explosion de l'utilisation des images.

Le projet de Valérie HAYAERT à l'IERDJ s'attaque à l'histoire des représentations dans son lien à la pratique et à la critique du droit en explorant des ressources oculaires et plastiques, artistiques et optiques - plutôt que des ressources strictement textuelles.

Il s'agit d'explorer ce qu'on appelle faute de mieux "un discours visuel" (l'expression est en soi un paradoxe), les technologies et les théories entourant les apparences sociales et les performances politiques de la justice à travers l'histoire et dans l'imaginaire hypertextuel du 21<sup>ème</sup> siècle. Les sujets abordés seront les arts du bien juger, les expressions monumentales de la justice et du droit, l'œil du pouvoir et les régimes de surveillance de la société, ainsi que les technologies visuelles changeantes de l'application de la loi, des enquêtes et des procès.

A l'issue du programme de séminaire, et en fonction des angles qui auront été définis comme prioritaires et pertinents, des supports audio-visuels mixtes seront produits pour une mise à disposition pédagogique et scientifique de la matière.

### **ATELIER 1 - Calomnie d'Apelle et humanisme civique**

**Mardi 23 mai 10h30-12h30 à l'IERDJ (Grande salle)**

#### **ART ANCIEN**

Il s'agira de présenter l'iconographie de la *Calomnie d'Apelle* à travers l'exemple de son traitement dans la salle du Conseil de l'hôtel de Ville de Bâle pour comprendre **comment l'allégorie antique sert à dénoncer les vices des juges corrompus**. La plus célèbre allégorie judiciaire est sans conteste la *Calomnie d'Apelle* : elle présente un cortège de plusieurs allégories : à droite de celui qui écoute *Calomnie* (le Juge corrompu Midas, reconnaissable à ses oreilles d'âne) se tiennent les personnifications de deux de ses traits principaux : l'*Ignorance* et le *Soupçon*. *Calomnie*, qui tire par les cheveux *Innocence*, est engendrée par l'*Envie* : menée par elle, elle est excitée par *Fourberie* et *Perfidie*. Je montrerai que ce sont les juges eux-mêmes qui sont les commanditaires d'une version monumentale de ce thème iconographique et qu'ils l'adaptent à leur espace judiciaire de manière tout à fait nouvelle.

**Par Valérie HAYAERT**

#### **Avec la participation de :**

**Laurent PFISTER**, professeur d'histoire du droit, Université Paris 2 Panthéon Assas

### **ATELIER 2 - De la stigmatisation en art : gestes iconoclastes, mémoires blessées et espace public**

**Mercredi 21 juin 10h - 12h à l'IERDJ (Grande salle)**

#### **ART CONTEMPORAIN**

Cette séance sera consacrée à l'exploration des usages artistiques, sociaux et pénaux de la stigmatisation. De René Girard à Michel Foucault, *stigma* est le point focal qui sert à dire la norme tout en la transgressant. On explorera en particulier les détournements artistiques opérés sur certaines statues (*branding* des statues des colonisateurs, retournement des instruments infâmant et des marques d'infamie) mais aussi les destructions iconoclastes et les effets de l'icône-scepticisme au sein des juristes ou des professions judiciaires. Plusieurs installations récentes d'art contemporain s'attaquent à la monumentalité et à la rhétorique de la commémoration officielle dans l'espace public de certaines effigies, pour réparer symboliquement une mémoire blessée. Quels sont les nouveaux dispositifs et usages de ces statues contestées?

**Par Valérie HAYAERT**

#### **Avec la participation de :**

**Nathalie DELBARD**, professeure en Arts plastiques à l'Université de Lille, chercheuse au sein du CEAC et critique d'art

**Gianmaria AJANI**, professeur de droit et spécialiste du dialogue art et droit dans l'art contemporain, ex-recteur de l'Université de Turin

### **ATELIER 3 - Les objets du rituel punitif**

**Le mercredi 13 Septembre de 10h à 12h**

#### **ART ANCIEN**

Il sera question de certains objets matériels liés à la culture visuelle judiciaire des temps modernes en Europe comme des images ou sculptures utilisées dans les rituels punitifs pour stigmatiser (« *schandton* » « *schandhuik* » aux Pays-Bas et en Allemagne), le but étant de réfléchir aux dispositifs de l'image efficace.

L'objectif sera de lier l'histoire culturelle des rites juridiques à l'étude de dispositifs spécifiques. Un bon exemple de ce type d'usage des images visant à stigmatiser est la mitre d'infamie, utilisée à Genève pour moquer un individu jugé coupable de proxénétisme, voir également les « *Barrels of Punishment* » ou encore des sculptures créées dans le cadre de la mise en scène d'une punition ou d'une pénitence publique pour faire amende honorable. Certains cas associent ces pratiques éphémères à des sculptures allégoriques.

Objets et dispositifs discutés : Pamphlet lacéré, exécution en effigie (portrait effigé), mains et poings de Justice; *Pietra di Vituperio* (Objet-totem: rituel de décharge symbolique); « *Vat of Shame* » (habit de honte) charivaris et *ducking stools* (tabouret de la honte).

**Par Valérie HAYAERT**

*Discutante : Valérie MÉNÈS REDORAT, Maître de conférences en histoire du droit · Université de Cergy-Pontoise*

### **ATELIER 4 - Une histoire du tatouage judiciaire**

**Le jeudi 5 Octobre 2023 de 10h à 12h**

#### **ART CONTEMPORAIN**

Cette séance visera à discuter des modèles qui permettent de comprendre le phénomène du tatouage judiciaire et la manière dont il a été étudié par Cesare Lombroso. Depuis son célèbre article « *Sul tatuaggi in Italia* » (1874), les tatouages inscrits sur les « parties honteuses » du corps (*verecunde*) ont régulièrement été aseptisés et neutralisés par la science juridique. Le geste ou le contenu obscène a été récupéré par la (pseudo-)science, anatomisé et lié à un discours légaliste et moraliste, à partir de la notion problématique d'atavisme. La théorie de Lombroso repose sur plusieurs hypothèses et positions moralisatrices qu'il nous faudra examiner et critiquer. En milieu pénitentiaire, le tatouage n'est pas simplement imposé d'en haut par le pouvoir judiciaire (police des identités et peine plus lourde en cas de récidive), il est repris par les tatoués eux-mêmes à des fins dissidentes. Le tatouage consenti ou imposé, n'est pas seulement un signe à interpréter, il est un rite de passage, une prise de position vis-à-vis du risque, de la fatalité, une affirmation de soi et une réappropriation de son corps propre.

Thèmes : Plaie et bio-politique, ambiguïté de la forme du tatouage chez les détenus (affirmation de résilience face à la douleur, obscénité des contenus, retournement de la marque infâmante en tatouage dissident). Seront utilisées des images du Fonds du Musée Lombroso et un entretien avec Wim Delvoye à propos de Tim Steiner. Cette séance visera à reprendre la discussion d'un colloque récent (*Tattoo : Foucault and the Body*) à partir d'un matériau riche et controversé, les formes du tatouage en milieu pénitentiaire.

**Par Valérie HAYAERT**

*Discutante :*

**Anne CHASSAGNOL, Maître de conférences en littérature à l'Université Paris 8**